



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1995/61
19 décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3609e séance du Conseil de sécurité, tenue le 19 décembre 1995, au sujet de l'examen par le Conseil du point de l'ordre du jour intitulé "Agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité a pris note avec intérêt et satisfaction du rapport du Secrétaire général, en date du 10 novembre 1995, sur les arrangements relatifs aux forces en attente pour les opérations de maintien de la paix (S/1995/943). Il rappelle les déclarations antérieures que son Président a faites à ce sujet et appuie les efforts que déploie le Secrétaire général pour améliorer la capacité de l'Organisation des Nations Unies concernant la planification, le déploiement rapide, le renforcement et le soutien logistique des opérations de maintien de la paix.

Le Conseil encourage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à participer aux arrangements relatifs aux forces en attente. Il invite ces États, ainsi que ceux qui participent déjà à ces arrangements, à fournir des informations aussi détaillées que possible sur les éléments qu'ils sont prêts à mettre à la disposition de l'ONU. Il les invite également à identifier les composantes, telles que les éléments de soutien logistique et les moyens de transport aérien et par mer, qui sont actuellement sous-représentées dans les arrangements. Il se félicite à cet égard de l'initiative prise par le Secrétariat de créer un élément de quartier général en attente au sein du Service de la planification des missions du Département des opérations de maintien de la paix. Il estime également, comme le Secrétaire général, qu'il convient de créer des partenariats entre, d'une part, les pays fournisseurs de contingents qui ont besoin de matériel pour les unités susceptibles d'être mises à la disposition de l'Organisation des Nations Unies et, d'autre part, les gouvernements qui sont prêts à fournir ce matériel ainsi que d'autres formes d'appui.

Le Conseil attend avec intérêt d'autres rapports du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans le cadre de l'initiative concernant les arrangements relatifs aux forces en attente et s'attachera à suivre la question."
